

TITRE : Ressources humaines – plan et politiques d’accessibilité en vertu de la LAPHO

CHAMP
D’APPLICATION : Employés de Medtronic Canada

OBJET : Améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées au sein de notre organisation et avec qui nous interagissons à l’externe.

PROCÉDURE :

Selon le paragraphe 10(1) du *Code des droits de la personne* de l’Ontario, « handicap » s’entend de ce qui suit :

« pour cause de handicap » signifie en raison de l’existence présumée ou réelle, actuelle ou antérieure, d’un handicap tel que défini ci-dessous.

1. Tout degré d’incapacité physique, d’infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, à une anomalie congénitale ou à une maladie et, notamment, le diabète sucré, l’épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l’incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
2. Un état d’affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;
3. Une difficulté d’apprentissage ou un dysfonctionnement d’un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l’utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. Un trouble mental;
5. Une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d’assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l’assurance contre les accidents du travail*.

Le présent plan d’accessibilité décrit les politiques et les mesures que Medtronic du Canada mettra en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées au sein de notre organisation et avec qui nous interagissons à l’externe.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Medtronic Canada s'engage à traiter chaque personne dans le respect de sa dignité et de son indépendance. En tant que société, nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Dans cette optique, nous nous engageons à ce que tous nos employés aient la possibilité de tirer pleinement parti de leur potentiel et à ce que toute personne avec qui nous interagissons soit traitée de manière juste et équitable. Nous nous engageons également à répondre aux besoins des personnes handicapées de manière efficace et en temps opportun. Pour ce faire, nous nous assurerons d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et de satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), au règlement intitulé *Normes d'accessibilité intégrées* (RNAI) et au règlement intitulé *Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle*. De plus, nous nous engageons à respecter le *Code des droits de la personne* de l'Ontario concernant les handicaps et l'obligation de prendre des mesures d'adaptation d'une manière qui respecte la dignité des personnes handicapées.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCESSIBILITÉ EN CAS D'URGENCE

Nous nous engageons à offrir aux employés et aux clients, sur demande, des renseignements publics sur les situations d'urgence. Les employés handicapés recevront des renseignements personnalisés sur les situations d'urgence, au besoin.

FORMATION

Medtronic Canada offrira à tous ses employés une formation sur ce qui a trait aux personnes handicapées dans les lois sur l'accessibilité et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

D'ici le 1^{er} janvier 2015, l'entreprise entreprendra les étapes suivantes afin de s'assurer que les employés sont formés pour répondre aux exigences des lois sur l'accessibilité de l'Ontario :

1. Le contenu de la formation actuelle du service à la clientèle sur la LAPHO sera mis à jour pour inclure des renseignements supplémentaires sur l'accessibilité, y compris le *Code des droits de la personne*, et sera transmis par l'intermédiaire de l'outil d'apprentissage en ligne de l'entreprise.
2. Les politiques actuelles sur la formation seront mises à jour pour refléter les exigences des normes d'accessibilité.

RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATIONS

Dans le cadre de son engagement à respecter les besoins en matière de communication des personnes handicapées, Medtronic Canada consultera, sur demande, les personnes handicapées afin de déterminer leurs besoins en matière de renseignement et de communication. Elle suivra les étapes suivantes pour veiller à ce que tous les nouveaux sites Web et leur contenu soient conformes aux règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau A, d'ici le 1^{er} janvier 2014 et aux WCAG 2.0, niveau AA, d'ici le

1^{er} janvier 2021.

1. Les sites Web de Medtronic Canada seront révisés par des intervenants internes et les changements appropriés seront effectués au besoin.
2. L'entreprise prendra, sur demande, des mesures d'adaptation raisonnables pour répondre aux demandes des personnes handicapées qui souhaitent accéder aux renseignements de nos sites.

Processus de rétroaction

Conformément à sa vision qui est de fournir d'excellents produits et services, l'entreprise encourage les employés et les clients à formuler des commentaires. Les commentaires concernant la livraison de produits et la prestation de services par Medtronic Canada à des personnes handicapées peuvent être formulés en personne, par téléphone au 1 800 268-5346, par écrit à Medtronic Canada, 99, rue Hereford, Brampton (Ontario) L6Y 0R3, Canada ou en ligne à www.medtronic.ca/fr. Les employés peuvent demander aux clients de transmettre leurs commentaires par l'un de ces moyens.

L'entreprise continuera de mettre à jour son processus de rétroaction au besoin.

Disponibilité des renseignements publics

Medtronic Canada s'engage à prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que tout renseignement public disponible soit accessible sur demande aux personnes handicapées. Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements publics dans un format adapté peuvent soumettre leur demande par l'une des méthodes suivantes :

1. En personne
2. Par téléphone au 1 800 268-5346
3. Par écrit à Medtronic Canada, 99, rue Hereford, Brampton (Ontario) L6Y 0R3, Canada
4. En ligne à www.medtronic.ca/fr

EMPLOI

Recrutement

En tant qu'employeur de choix, Medtronic Canada continuera de s'assurer que les pratiques de recrutement et d'embauche sont équitables et accessibles pour tous les candidats, y compris les personnes handicapées. Le public et nos employés seront avisés que nous prendrons, sur demande, des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées pendant les processus de recrutement, de sélection et d'embauche. Pour ce faire, nous indiquerons dans nos offres d'emploi que Medtronic est un employeur qui promeut la diversité et que des mesures d'adaptation seront prises, sur demande, pour les candidats handicapés lors du processus de recrutement.

Gestion du rendement et des talents

Nous reconnaissons la valeur personnelle de tous nos employés et créons un environnement de travail satisfaisant sur le plan personnel qui offre la sécurité et des possibilités d'avancement. Nous veillerons à ce que nos systèmes de gestion du rendement et des talents tiennent compte des besoins d'adaptation des employés handicapés en répondant ouvertement à leurs besoins et exigences. Medtronic s'assurera que les employés handicapés participent directement à tout processus ou changement qui pourrait les affecter.

Plan d'adaptation personnalisé et absences liées au handicap

Medtronic Canada est fière de tenir à jour un plan de santé et d'avantages sociaux complet et progressif ainsi qu'un processus qui prend en considération les besoins des employés qui se sont absentés du travail en raison d'un handicap. Les plans d'adaptation et de retour au travail sont élaborés en fonction des exigences de l'emploi et des besoins individuels de l'employé. Ces plans seront faits en collaboration avec le fournisseur de soins de santé de l'employé et l'administrateur de soins de santé de l'entreprise et seront modifiés, au besoin, pour inclure de l'information sur les formats adaptés et les moyens de communication. Nous documenterons le processus afin de décrire les mesures que nous prendrons pour faciliter le retour au travail et nous continuerons de mettre à jour le processus de temps à autre, au besoin.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements concernant ce plan d'adaptation, veuillez communiquer avec :

Nom : Service des ressources humaines
Téléphone : 1 800 268-5346
Adresse courriel : **rs.canhrteam@medtronic.com**

Les formats adaptés de ce document sont disponibles gratuitement sur demande en communiquant avec la personne nommée ci-dessus.